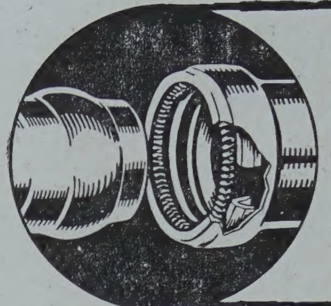
LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

76e Année. — N° 19 15 Octobre 1959



Action de l'ANA
LES TÉLÉDYNAMIQUES

DIRECTION ADMINISTRATION :
1bis RUE DE VERDUN
MONTPELLIER



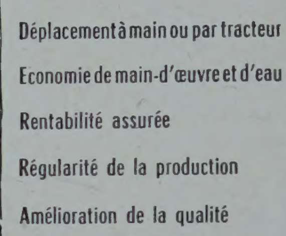
L'ABC de L'IRRIGATION

LÉGÈRETÉ, ROBUSTESSE

Conduite en alliage d'Aluminium
Raccords fixes en acier galvanisé

NI CROCHETS! NI POIGNÉES! NI COLLIERS!

ARROSAGE PAR SPRINKLER



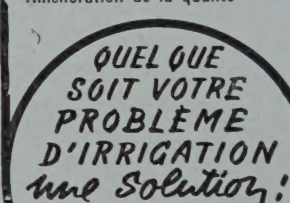
Déplacement à main ou par tracteur

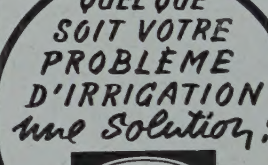
Economie de main-d'œuvre et d'eau

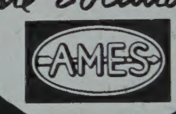
Rentabilité assurée

Régularité de la production

Amélioration de la qualité







Consultez notre bureau d'études sans engagement de votre part.

SEPPIC 70, Champs-Elysées PARIS 8e - BAL. 61-25

USINE à PAULHAN (Hérault)

Pour tous renseignements et documentation :

SOCIÉTÉ COMPAN Frères

6, rue Jules-Ferry — MONTPELLIER — Tél.: 72 46-06

Fondateur : Léon DEGRULLY

Anciens Directeurs : L. RAVAZ et P. DEGRULLY

DIRECTION

—

G. BUCHET J. BRANAS

AVEC LA COLLABORATION

de Membres du Corps enseignant de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et d'autres établissements d'enseignement agricole public,

de Membres du personnel de Stations et Laboratoires de recherche publics et privés, des Directeurs des Services agricoles, du Service de la Protection des végétaux, de l'Institut des vins de consommation courante et de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie.

Le Progrès Agricole et Viticole

REVUE BI-MENSUELLE

Service de renseignements agricoles et viticoles gratuits pour les abonnés

PRIX DE L'ABONNEMENT

UN AN : FRANCE : 1600 Frs — PAYS ÉTRANGERS 3500 Fr

TUNISIE et MAROC : 2.500 Frs

(Recouvrement par poste — Frais en sus)

LE NUMÉRO : 150 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 75 FRANCS

C. C. Postal 786 Montpellier

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS

les ABONNEMENTS et la PUBLICITE

AU DIRECTEUR DU PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

1BIS, RUE DE VERDUN — MONTPELLIER

Téléphone 72-59-76


ARCURE-LEPAGE
ANGERS (M.-et-L.)
PÉPINIÈRES LEPAGE
Tél. 40-27
ROSIERS.
NOYERS greffés,
ARBRES FRUITIERS
Toutes formes — Toutes variétés
Haie fruitière équilibrée
Catalogue sur demande
, VIGNES de Table, à Vin, Hybrides

76me Année — N° 19 15 Octobre 1959

LE PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

SOMMAIRE

CHRONIQUE

LES TÉLÉTOXIQUES

[SUITE]

(III)

Je rappelle que j'ai pu montrer l'action si intéressante du 4-CPA, évoquer à son sujet les influences hormonales auxquelles la taille des baies est soumise et en dégager quelques possibilités d'application éventuelle. Je rapporte maintenant les effets connus d'autres substances télédynamiques.

— • —

Les homologues propioniques de 2,4-D (acide dichlorophénoxypropionique) et de 2,4,5-T (a. trichlorophénoxypropionique) se montrent, selon les variétés, tantôt plus, tantôt moins toxiques. Les déformations sont toujours identiques à celles que provoque le 2,4-D ; aucune utilisation n'est possible en viticulture.

L'acide orthochlorophénoxypropionique a été utilisé par R. DELHAYE à la floraison, dans les serres belges, sur Muscat d'Alexandrie, Léopold III (di-tétra) et Canon Hall (di-tétra) en solution de 5 à 50 ppm. Les effets ne sont pas heureux, irréguliers, avec parfois une meilleure nouaison (M. d'Alexandrie), des dommages au feuillage et des brûlures des fleurs à 50 ppm. et toujours du millerandage. Loin de remédier à l'apyrénie, au moins partiellement, comme le 4-CPA, ce composé la provoque, ce qui est nuisible en diminuant la taille des baies.

Sont également très toxiques M.C.P.A. et son homologue propionique M.C.P.P., purs herbicides qu'il faut éloigner le plus possible des vignobles ainsi que d'autres composés aussi nuisibles.

L'acide *alpha*-naphtalèneacétique et les télédynamiques à noyau naphtalène

Facile à synthétiser et relativement peu coûteux, *l'acide α-naphtalèneacétique* a été essayé dans plusieurs directions.

L'ANA provoque la déformation des organes en élongation sur lesquels il est directement appliqué, mais ses effets, bien plus discrets que ceux du 2,4-D, peuvent passer inaperçus. Mais ce n'est pas par ce côté, ni comme substituant des influences hormonales dans la baie à la manière du 4-CPA, que l'ANA est intéressant ; il se montre capable, par contre, d'intervenir d'une manière parfois spectaculaire dans la physiologie du développement.

Débourrement et croissance des rameaux. — Appliqué avant le débourrement sur les plaies de taille rafraîchies, les bras et le tronc débarrassés des écorces mortes, il s'oppose au débourrement d'une partie des yeux et ralentit si fortement la croissance des rameaux qui partent que les pousses restent très courtes, de quelques centimètres seulement. Les effets (A. VERGNES, 1958) sont irréguliers : des souches peuvent rester au repos pendant tout le cycle alors que d'autres développent avec un retard variable un ou plusieurs rameaux presque normaux.

De tels effets reproduisent ceux que provoque une incision annulaire pratiquée avant le débourrement et sur les branches à fruit, *sous* les yeux ; les yeux débourrent mais les rameaux restent très faibles et très courts surtout s'ils sont portés par de petits sarments.

Le mécanisme est connu ; il est déclanché par l'interruption des communications par le liber ce qui arrête l'arrivée aux bourgeons des matériaux libérés dans les parties vivaces avec le relèvement de la température à la fin de l'hiver, matériaux qui



Aspect, le 28 mai 1958, d'une souche de Carignan traitée après écorçage avant le débourrement les 10 et 11 avril 1958

sont principalement des sucres provenant du clivage de l'amidon déposé l'année précédente : le mouvement de ces aliments se fait à cette époque de bas en haut et le courant libérien ne s'établit dans le sens habituel de ce que l'on appelle communément la « sève élaborée » que beaucoup plus tard, lorsque les feuilles adultes sont en nombre suffisant.

Les *gelées précoces* qui surviennent en automne et qui sont assez intenses pour tuer le liber en partie ou en totalité ont des conséquences analogues dont on se souvient peut-être qu'elles avaient alarmé les vignerons du Biterrois il y a quelques années. Et le *folletage* (vents), s'il ne détruit pas le liber, en obture les vaisseaux

par la déshydratation irréversible de leur contenu, ce qui a finalement la même conséquence sur le développement des rameaux l'année suivante.

Avec l'ANA, si les effets sont voisins sinon identiques, le liber n'est pas détruit et le mécanisme est différent.

La pénétration dans les tiges ne pose pas de problème particulier : c'est un phénomène général toujours observé lorsque les écorces anciennes peuvent être mouillées ou lorsqu'elles sont enlevées comme cela a été le cas dans l'expérience précitée ; et c'est en partie grâce à ce mécanisme que ne dessèchent ni les boutures en pépinière ni les souches en hiver.

D'autre part, il est connu qu'une inhibition de la respiration de la tige, et plus particulièrement du liber, arrête le courant libérien : c'est une hypothèse plausible que l'ANA exerce une action inhibitrice sur le mécanisme respiratoire dans le liber et en général. Encore faut-il en rencontrer des témoignages dans les autres effets qu'il provoque.

Action sur la maturation. — Des autres effets de l'ANA, il faut citer ceux qui ont été constatés par P. Galzy et P. Nigond (cette revue, août et septembre 1957) à la suite d'applications en pulvérisation sur le feuillage, les 23 juillet et 19 août. Les auteurs ont observé notamment une augmentation du volume des grappes, une augmentation du poids des baies, peu de différences dans le poids du sucre *par baie* et une augmentation du poids des acides *par baie* ; ils concluent à la possibilité de retarder la maturité par ce procédé qui peut offrir un certain intérêt dans la production de raisins de table d'arrière-saison.

Faute d'une localisation précise des applications sur tels ou tels organes, il est difficile de rapprocher ces effets de ceux qui sont observés sur les rameaux au printemps et de les relier à une éventuelle intervention de l'ANA sur le mécanisme respiratoire. Néanmoins, dans l'hypothèse où le traitement a porté en partie sur les grappes, une inhibition partielle de la respiration *des baies* devrait bien provoquer une augmentation des acides au fur et à mesure qu'ils arrivent dans les baies avec les sucres expulsés des feuilles.

Ce serait un thème intéressant que de suivre les proportions respectives des acides tartrique, malique et citrique dans les baies en maturation après traitement localisé à l'ANA ; peut-être en tirerait-on quelques éclaircissements au sujet de la respiration (chez la vigne) qui en a bien besoin.

Action sur la coulure. — Elle est constatée à la suite d'applications précoces, au printemps.

Weaver a montré la possibilité de détruire les inflorescences des entre-cœurs (grappillons, seconde récolte) ce qui fait disparaître un revenu tout en améliorant la sortie mais ce qui augmente — peut-être — les dimensions des inflorescences de l'année suivante ; il est également indiqué que l'ANA peut amener un éclaircissage chimique (ciselage) mais il se fait du millerandage. En bref, l'ANA déclanche ou accentue la coulure, effet qui n'est pas en contradiction avec le mécanisme de son action sur le système conducteur.

Dimensions des baies. — L'action positive qui a été observée par Galzy et Nigond ne peut malheureusement être correctement interprétée faute d'avoir été contrôlée dans ses rapports avec la présence des graines. On ne sait pas si l'ANA peut se substituer ou s'ajouter aux hormones de la baie comme le 4-CPA, ou bien s'il peut, comme l'AIA, exercer une action sur la plasticité des parois et corrélativement sur l'expansion cellulaire.

Applications pratiques. — Les applications pratiques semblent peu abordables ; *le retard de la maturité* des raisins de table tardifs est aléatoire au point de vue commercial s'il requiert des traitements plusieurs mois avant la cueillette alors qu'il n'existe aucune indication sur les prix qui seront pratiqués. Mais si le mécanisme de l'action de l'ANA est bien celui que j'ai évoqué, l'application de ce produit sur des baies mûres devrait maintenir plus de sucres et d'acides dans les grappes conservées au fruitier à rafle fraîche, en prolongeant peut-être la durée de *la conservation* et agir favorablement sur la conservation par le froid.

De même, s'il se confirmait que l'ANA est un inhibiteur de la respiration du liber, il pourrait être utilisé pour effectuer une *incision annulaire chimique* sur les rameaux et sous les grappes, soit par des pommades à la lanoline, soit peut-être par la seule application de solutions aqueuses mouillantes.

J. Nigond avait antérieurement signalé que l'ANA retarde le débourrement lorsqu'il est appliqué dans certaines conditions ; un essai réalisé en 1958 sur Aramon (M. A. Vergnes) à Colombiers (Hérault) n'a pas entièrement confirmé les espoirs que l'on pouvait mettre dans cette méthode de *diminution du risque de gelées*. Un effet, d'ailleurs faible (trois jours), n'a été vu que pour des applications de ANA à 900 ppm. consécutives à une taille tardive (plaies de taille relativement fraîches).

C'est une perspective intéressante ; mais la difficulté subsiste d'obtenir un effet à la fois suffisant et non excessif de l'ANA ;

un écorçage des bras semble nécessaire mais il est difficilement réalisable dans la pratique.

— • —

L'acide α-naphtoxyacétique a été utilisé comme sel de potassium de NOA par Würgler pour éliminer la coulure et par Frézal pour « faire persister les ovaires ». Les effets n'ont pu être maîtrisés faute de connaître précisément la dose efficace, les autres conditions d'application et le mécanisme de l'action.

L'acide β-naphtoxyproprionique, en trempage des inflorescences à 200 ppm. (Weaver et coll.) fait grossir les baies et les grappes du Corinthe et accélère la maturation, le tout irrégulièrement ; les corolles restent adhérentes (cléistogamie). Les effets sont plus mauvais sur la Sultanine.

— • —

Autres substances

Acide benzothiazol-2-oxyacétique ou BOA. L'action de ce composé sur la maturation a été mis en lumière par R. J. Weaver en 1954 ; il endommage le feuillage gravement à 20 ppm et au-dessus ; il est également caractérisé par une faible mobilité et par des effets localisés.

Sur la maturation et la taille des baies, les effets varient beaucoup avec le moment de l'application et avec la concentration ; la maturation (aussi la coloration, naturellement) est retardée d'autant plus que le traitement est appliqué plus près de la fin de la croissance des rameaux et à une concentration plus élevée ; la taille des baies est réduite aux concentrations supérieures à 40 ppm. et d'autant plus que le traitement est plus tardif, toujours pendant la croissance.

Le BOA paraît être un inhibiteur des migrations et il est difficile de ne pas voir le mécanisme de son action dans une inhibition de la respiration ; mais la phytotoxicité des concentrations qui agissent efficacement sur la maturation lui ôtent tout intérêt pratique.

L'acide 2, 3, 5-triodobenzoïque améliorant la nouaison sur Muscat d'Alexandrie avec retard du cycle et retard de la maturité (10 à 50 ppm.), sans effets heureux sur Léopold III et sur Canon Hall et l'*acide 2-chloro 3.5-diiodobenzoïque* ont été essayés par R. Delhaye ; ils provoquent le millerandage.

— • —

Aucune tentative n'a été faite pour analyser le mécanisme de l'action de ces substances et c'est aussi vrai pour beaucoup d'autres ; on peut le regretter pour plusieurs raisons dont la principale est, à mon sens, qu'en cette matière comme dans les autres domaines, il est inutile, et par certains côtés dangereux, d'accumuler des faits sans les relier par une interprétation même boîteuse ; on peut être porté à généraliser les résultats et c'est là le danger parce qu'ils peuvent manquer ou changer de sens, même si les conditions qui ont été données pour les déclancher sont respectées.

(à suivre). J. BRANAS.

Usage collectif de machines agricoles

THÈME D'ÉTUDES DES JOURNÉES DE MOTOVITICULTURE DE LAVALETTE

Chaque année de nouveaux vignerons se motorisent. Je pense que 60.000 exploitants vignerons sont actuellement motorisés. En restant sur le plan de la statistique (!) ce nombre représente environ l'ensemble des producteurs de plus de 200 hectolitres. Et si nous ne considérons que les exploitants de monoculture, cette récolte unique assure dans les régions de vins de consommation courante, suivant les fluctuations du marché, à peine un million de revenu.

Comment peut-on espérer, avec un revenu aussi faible, faire vivre une famille, entretenir une exploitation et amortir un tracteur ?

Je sais bien :

— que ces chiffres théoriques sont discutables,

— que rares sont les exploitations qui n'ont pas à côté de la vigne quelques champs, quelques animaux (ne serait-ce que des animaux de basse-cour), un jardin, qui constituent des revenus supplémentaires,

— que le chef de famille ou un enfant peut travailler en dehors de l'exploitation et qu'ainsi le revenu de l'exploitation n'est pas unique pour entretenir la famille,

— qu'un nombre bien plus grand encore d'exploitations françaises entretenaient un ou deux chevaux et qu'un motoculteur revient moins cher qu'un cheval.

Cependant, je pense que de nombreuses exploitations qui vont désormais se motoriser seront suréquipées avec un tracteur et auront des difficultés à amortir un engin motorisé et toute la gamme de méca-

nique nécessaire et qui permettent aux exploitations importantes d'abaisser les prix de revient et finalement de se défendre dans la concurrence d'un marché qui s'annonce de plus en plus difficile.

Faut-il en conclure que toutes les petites exploitations sont appelées à disparaître ?

Assurément non. On peut leur conseiller l'achat de *matériel plus petit*, donc moins onéreux, mais il faut qu'il soit parfaitement adapté.

On peut aussi conseiller l'achat de *matériel d'occasion* révisé et garanti par un bon marchand réparateur. Enfin le conseil peut s'orienter vers *l'usage en association* de matériel utile au point de vue technique, mais trop cher au point de vue économique.

Je voudrais aujourd'hui étudier avec vous quelques-unes de ces Associations qui peuvent varier à l'infini, laissant pour une autre fois les problèmes très importants du petit matériel et du marché d'occasion.

I. — ENTR'AIDE

L'entr'aide peut se concevoir de nombreuses façons. Par exemple :

— *Entr'aide-troc.* — Le propriétaire du tracteur ou de la machine rendra service à ses voisins qui le lui rendent en travail ou en service.

— *Entr'aide-entreprise.* — Le propriétaire entreprendra quelques travaux à façon chez d'autres viticulteurs. Il peut demander un tarif intéressant (très inférieur au cheval) car ceci augmente le nombre d'heures d'utilisation de son engin en se procurant à lui-même un amortissement plus facile. Les deux parties y gagnent.

II. — COMMUNAUTE

— *Communauté d'indivision.* — Lorsque l'on est moins de quatre personnes, on peut s'entendre pour acheter et utiliser en commun un ou plusieurs matériels. Le plus souvent l'achat est en commun proportionnellement au nombre d'hectares total ou intéressé par la machine (céréales pour moissonneuse-batteuse), l'utilisation est individuelle, son règlement au nombre d'heures d'utilisation.

Il est préférable que le conducteur soit unique, mais dans l'indivision à deux ou trois chaque membre au besoin peut conduire. Dans les indivisions familiales ou amicales il est bon de prévoir une sorte de contrat (on ne sait jamais !) et un arbitre en cas de malentendu (1).

— *Communauté de travail.* — Quelques viticulteurs (deux ou trois) décident de mettre tout en commun et d'exploiter ensemble leurs biens réunis pour former une grosse exploitation. Le plan général de modernisation est établi en commun. Tout est collectif, les décisions sont prises ensemble ou un chef est élu, les autres devenant ouvriers agricoles ;

(1) Des modèles de contrat seront présentés aux Conférences qui auront lieu le 17 octobre 1959 à la Salle des Concerts du Théâtre de Montpellier.

Les lecteurs du Progrès Agricole y sont cordialement invités.

seuls le sol, les bâtiments et éventuellement le matériel existant avant l'union, restent en propriété individuelle.

— *Communauté de chantiers.* — Un jour dit, tous les cultivateurs de l'Association arrivent chez l'un d'eux avec tout le matériel et on se partage le travail. Par exemple l'un se présente avec sa moissonneuse-batteuse, l'autre avec une ramasseuse-presse à paille, un autre avec un tracteur et une remorque pour la paille, le troisième avec un camion pour livrer le grain, le dernier avec une déchaumeuse rapide. Et en un jour 5 ou 6 hectares de champs sont coupés, battus, rentrés, déchaumés, alors que chacun ne possède qu'un tracteur et une main-d'œuvre réduite. Et le lendemain on passe au suivant. C'est un peu ce qui se passait au moment des dépiquages où les hommes passaient de ferme en ferme pour suivre la machine à battre.

— *Communauté d'échange.* — Certains viticulteurs s'entendent pour acheter chacun une machine différente et s'engagent à se la prêter en cas de besoin. Par exemple, le premier achète un tracteur standard à roues, le deuxième un chenillard, le troisième un motoculteur qui peut se transformer en moto-faucheuse. Il est parfois un peu difficile d'apprécier la compensation.

Autre exemple : entre deux ou trois propriétaires du même tracteur on peut se répartir les outils : l'un a le pulvérisateur, l'autre le tiller, le troisième la bineuse ou le rouleau, pour ne parler que des façons superficielles.

Le cadre d'un CETA peut se prêter particulièrement bien à cet usage en communauté.

III. — COOPERATIVE

Les CUMA classiques sont bien connues, bien organisées, avec des statuts et des règlements. Elles bénéficient d'expériences, d'aides, de conseils, mais il faut être au moins quatre pour leur constitution. Elles sont donc faciles à créer pour du matériel un peu exceptionnel, plus délicates pour du matériel d'usage journalier.

— *CUMA de service.* La CUMA peut être née dans l'idée de rendre l'acquisition et l'utilisation individuelle du tracteur plus facile, en créant par exemple des groupements d'achat, des ateliers, des services d'assistance, d'entretien, de dépannage, d'approvisionnement et même des cours de formation professionnelle, des visites de contrôle ou des conseils à domicile, etc...

— *CUMA.* A partir du moment où les intéressés sont plus de quatre, toutes les communautés ci-dessus peuvent se transformer et se réglementer en CUMA.

IV. — ENTREPRISE

L'entreprise se justifie surtout pour les gros travaux. Elle a souvent une direction et une main-d'œuvre plus compétentes. Elle a des moyens de tous ordres généralement plus considérables. A partir du moment où une saine concurrence et émulation existent, l'entreprise peut rendre de très grands services à l'agriculture.

V. — DIVERS

— *Collaboration Entreprise-Coopérative.* — Parfois il arrive que l'entrepreneur, trop demandé ou bousculé au moment des travaux de pointe, ne tienne plus suffisamment compte des impératifs culturaux de ses clients. On entend donc souvent quelques doléances aussi bien du côté de l'entrepreneur que du côté de l'utilisateur, et pourtant leurs intérêts bien compris sont identiques : il faut que le travail soit bien fait et au bon moment.

Une solution pour équilibrer les parties en cause est sans doute de grouper les cultivateurs en CUMA qui a recours à un entrepreneur pour faire les travaux.

L'entrepreneur a une clientèle plus nombreuse, plus groupée, plus disciplinée ; il n'a plus de frais de prospection ou de publicité, les usagers ont des porte-paroles plus puissants pour discuter prix et temps avec l'entrepreneur.

— *CUMA Entrepreneur-Usagers.* — Des usagers peuvent acheter une machine en union avec l'entrepreneur qui utilisera la machine chez eux. En fin d'amortissement le contrat peut prévoir que la machine restera la propriété de l'entrepreneur moyennant quelques conventions.

- • -

Vous voyez que les idées ne manquent pas, mais il faut analyser les avantages et les inconvénients de chacune d'elles. C'est ce que nous ferons à Lavalette et au cours des conférences. Mais aucune d'elles n'est impossible à réaliser car je n'ai rien inventé et je n'ai fait ci-dessus que l'inventaire d'Associations que je connais et qui existent réellement, car en France actuellement il y a plus de 20.000 tracteurs utilisés collectivement.

Dans le compte rendu (1) nous essayerons de résumer ces analyses, ce qui permettra de mettre en garde les nombreux adeptes de ces formes d'Associations contre les dangers ou tout au moins les difficultés qu'elles présentent et qui ont déjà été rencontrées dans les premières expériences.

Le caractère individualiste du paysan français en est une et non des moindres, et c'est bien dommage.

Roger LACOMBE.

(1) Le compte rendu sera diffusé après les Démonstrations. Les personnes intéressées qui ne pourront venir aux Conférences peuvent s'inscrire dès aujourd'hui au Secrétariat, 18, avenue Frédéric-Mistral à Montpellier.

La Rizière expérimentale du Merle en 1958

[SUITE]

6°) *D'IRAN* : six variétés :

— *Binan,* à grain moyen mutique, réputée précoce en Iran, n'a épié que le 28 août. Par contre *Sadri Molai,* à grain long aristé, réputée tardive, a épié le 23 août.

Ces deux variétés ne sont pas assez précoces pour notre riziculture.

— *Gharib* : l'échantillon d'origine nous a fourni deux lignées : Gharib 1 à grain long moyen et fin, de la précocité de Sesia, et Gharib 2, à grain moyen, plus tardive de 9 jours mais d'aspect productif. L'étude de ces lignées, par ailleurs peu sensibles à la verse, sera poursuivie en 1959.

— *Pure Sadri,* à grain fin mutique, peu égrenant, sensible à la verse (135 cm. de hauteur) a épié le 30 septembre et mûri avec 95 % de stérilité ; peut constituer un éventuel géniteur « indica vrai ».

De même pour *White Sadri,* variété de caractéristiques analogues, dont deux lignées ont été isolées : une très aristée et une mutique. Seule cette dernière sera retenue.

Enfin *Tchampa,* riz à grain oblong, mutique, épié le 19 août a mûri en même temps qu'Americano 1600, mais présente une grande sensibilité à la verse et une productivité moyenne.

7°) *D'ITALIE* :

— *Pierrot* : lignée tirée de Chinese Originario (ou de Roncarolo), à grain commun, à longues panicules, a été lancée en 1927. Ses caractéristiques figurent au tableau II.

— *Baraggia* : hybride entre Agostano et (P 6 × Blue Rose), à grain moyen mutique, de la précocité de Bellardone, haut de 100 cm., assez résistant à la verse. A suivre en 1959 (v. tableau II).

— *Olcenengo* : sélection dans Lady Wright (variété américaine tardive), présente un grain oblong mutique, est sensible à la verse et mûrit après Stirpe 136. Taille : 100 cm.

— *Roneo* : riz à grain court, mutique, de cycle identique au précédent, également sensible à la verse, haut de 115 à 120 cm.

8°) *DU JAPON* :

Une première série de 14 variétés prises parmi les plus cultivées au Japon — dont 11 de plaine et 3 de montagne (les Rikuto). La moins

TABLEAU II

COMPORTEMENT DE LA COLLECTION DE VARIETES

ORIGINE	VARIÉTÉS (semis général : 5 mai)	GRAIN	DATES F	DATES FC	CYCLE (jours)	CYCLES EXTRÊMES de 1948 à 1957		H (cm)	VS	EG	T	Tmoy		P (g)
	I. *TRÈS PRÉCOCES :*													
japonaise	BANSEI-EIKO	court	18/7	20/9	138	—	146	75	3	0	5,2	(4)	4,7	25
japonaise	NORIN 20	court	23/7	22/9	140	94	144	75	0	0	5,0	(7)	6,4	26
japonaise	EIKO	court	24/7	23/9	141	98	148	75	3	0	10,7	(7)	9,2	27
japonaise	* ISHIKARI-SHIROKE	court	25/7	23/9	111	—	147	75	4	0	4,7	(6)	5,7	27
portugaise	ARROZ da TERRA	moyen	26/7	23/9	141	—	149	70	1	3	8,3	(4)	6,4	34
hongroise	KAGAGYöNGYE	court	28/7	23/9	141	—	—	85	1	0	7,0	—	—	30
allemande ?	BULGARE	court	25/7	24/9	142	104	148	95	2	0	6,8	(7)	6,5	31
russe	Ds KENDZO	court	26/7	24/9	142	—	—	90	2	0	7,0	—	—	33
hongroise	D.S. 1	moyen	26/7	27/9	145	—	—	85	5	3	13,1	—	—	31
italienne	ALLORIO 11	moyen	1/8	27/9	145	105	151	120	5	2	5,1	(7)	4,7	33
yougoslave	N° 22-5	moyen	27/7	28/9	146	—	—	90	0	3	6,6	—	—	31
	II. *PRÉCOCES :*													
italienne	BARAGGIA	court	3/8	30/9	148	—	—	100	2	2	10,2	—	—	31
italienne	PRÉCOCE CORBETTA 5	court	4/8	30/9	148	—	160	90	4	1	6,0	(3)	5,4	31
italienne	* BELLARDONE	court	4/8	2/10	150	119	155	105	4	3	9,0	(7)	6,0	30
italienne	* MARATELLI	court	8/8	5/10	153	129	162	110	3	1	6,0	(7)	4,4	31
japonaise	KINUGASA WASE	court	8/8	7/10	155	—	156	105	2	0	5,6	(3)	4,9	29
italienne	Ds SAN DOMENICO	long	2/8	10/10	158	—	—	85	0	1	—	—	—	31
russe	Uz ROS 7-269	moyen	5/8	10/10	158	—	—	110	4	3	6,8	—	—	31
italienne	ADELAiDE CHIAPPELLI	long	8/8	13/10	161	125	157	115	2	2	7,8	(7)	6,6	45
italienne	* ARBORIO	long	7/8	13/10	161	137	168	115	3	3	3,8	(7)	4,1	40
italienne	SESIA	long	10/8	14/10	162	144	160	90	0	2	7,5	(7)	6,2	39
italienne	AGOSTANO	moyen	8/8	15/10	163	123	157	115	2	0	8,1	(7)	4,9	33
italienne	PIERROT	court	9/8	15/10	163	—	—	110	3	2	—	—	—	30
espagnole	NANO×AGOSTANO	court	8/8	16/10	164	129	162	90	4	2	14,4	(7)	8,7	31
japonaise	FUZISAKA	court	8/8	16/10	164	132	162	85	2	0	10,7	(7)	6,6	28
italienne	RAZZA 77-21	long	9/8	16/10	164	138	169	105	3	3	7,8	(7)	5,3	41

	III. *DEMI-TARDIVES :*													
italienne	SENATORE NOVELLI 19	long	12/8	18/10	166	141	169	110	3	1	7,3	(7)	6,4	42
italienne	VARIETA 16	court	12/8	21/10	169	136	164	90	3	0	16,9	(7)	10,8	25
vénézuélienne	MARAGAY	court	12/8	22/10	170	—	—	85	2	0	—	—	—	25
russe	Ds UZ ROS 275	court	20/8	22/10	170	—	—	120	2	1	4,9	—	—	27
italienne	* R. B.	long	8/8	23/10	171	141	167	120	3	1	4,6	(7)	4,6	36
italienne	* RAZZA 82-3	long	16/8	23/10	171	147	162	115	4	3	6,3	(7)	6,3	36
	IV. *TARDIVES :*													
italienne	* STIRPE 136-7	moyen	9/8	24/10	172	144	169	105	1	0	6,2	(6)	5,6	32
italienne	* BALILLA 28	court	13/8	27/10	175	154	176	90	3	2	6,7	(7)	6,5	27
italienne	Dans STIRPE 165-49	moyen	15/8	27/10	175	—	—	110	3	0	—	—	—	28
italienne	BALILLA A	court	17/8	28/10	176	—	170	85	0	3	4,7	(4)	4,1	28
italienne	BALILLA BOLOGNE 3 ...	court	15/8	28/10	176	—	172	95	4	3	6,9	(4)	5,0	31
italienne	* AMERICANO 1600-7	court	14/8	29/10	177	145	177	120	5	1	5,8	(7)	5,1	20
marocaine	BALILLA TRIOMPHE	court	27/8	30/10	178	—	—	95	0	3	7,0	—	—	27

LÉGENDE :

F : début floraison.
FC : fin de cycle.
H : hauteur totale moyenne.
P : poids de 1000 grains de paddy.
T : nombre moyen de panicules par plante.
Tm : moyenne des valeurs de T de 1952 à 1958 (entre parenthèses le nombre d'années d'observation).

VS : Echelle Verse : 0 = résistant à la verse ;
5 = très sensible.
EG : Echelle Egrenage : 0 = très peu égrenant ;
3 = très égrenant.

CATALOGUE OFFICIEL DES VARIÉTÉS :
* Variétés inscrites à titre provisoire.

TABLEAU III

COMPORTEMENT DE 7 VARIETES NOUVELLES

(réputées résistantes au froid au Japon)

Nom	Type de grain	Date		Tenue à la verse (note)	Egrenage (note)	Hauteur cm.	Cycle total jours
		début floraison	fin de cycle				
Norin 34	court, aristé	18/7	26/9	résistante (1)	nul (0)	60	177
Oirase	court, aristé	27/7	27/9	sensible (4)	faible (1)	85	163
Toyohikari	court, sub-aristé	27/7	28/9	résistante (1)	nul (0)	60	148
Shin Ei (*)	court, mutique	28/7	29/9	résistante (1)	faible (1)	80	147
Towada	court, mutique	7/8	30/9	assez résistante (2)	faible (1)	90	146
Fujisaka 5 (*)	court, mutique	6/8	15/10	assez résistante (2)	nul (0)	80	145
Norin 17 (*)	court, mutique	16/8	29/10	assez résistante (2)	nul (0)	105	144

(*) variétés paraissant les plus productives en 1958.

Une Nouveauté Sensationnelle !

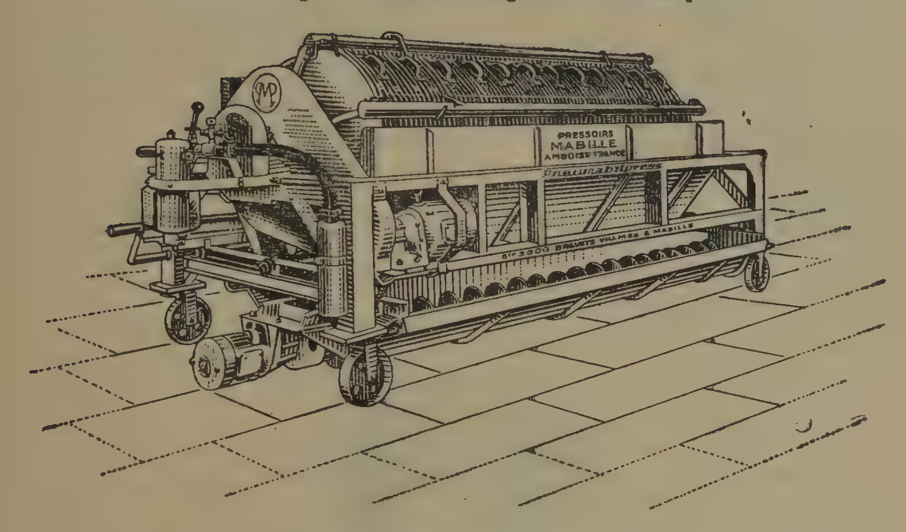
"PNEUMABILPRESS"

Breveté S.G.D.G. Marque déposée

PRESSOIR HORIZONTAL PNEUMATIQUE

à tambour rotatif

Rebêchage et Emiettage automatiques



- Serrage grande puissance totale, sous faible pression unitaire progressive.
- Assèchement complet sans surpression.
- Surface d'écoulement des jus constante. — Rendement maximum.
- Aucun organe métallique intérieur (cercles, chaines ou autres) en contact avec la vendange.
- Vendange totalement respectée avec râfles intactes.
- Jus clairs parfaits du commencement à la fin du pressurage.
- Construction extrêmement soignée en acier inoxydable et caoutchouc spécial, éliminant tous risques de casse ferrique.

2 modèles convenant aux Caves Coopératives et Particulières

Brevets **WILLMES & MABILLE**

Références, Renseignements, Devis et Catalogue franco sur demande adressé à

" PRESSOIRS MABILLE "

Dépôt à Béziers (Hérault)

AMBOISE (I.-&-L.)

Maison fondée en 1835
R. C. Tours 195

répandue occupait en 1957 : 17.600 ha (Rikuto Norin 24) et la plus répandue : 124.500 ha (Norin 18).

Il y a au Japon environ 3 millions d'hectares de rizières et le nombre des variétés est extrêmement élevé.

Une deuxième série comprenant 7 variétés a été choisie pour la résistance au froid en début de végétation. Reçues trop tard en 1958, elles n'ont pu être semées que le 5 mai. Les résultats des observations sont présentés dans le tableau III.

Etant donné leur intérêt comme géniteurs pour la création de nouveaux riz susceptibles d'être semés très tôt au printemps, leur aptitude à germer en eau froide sera testée dans un essai de semis échelonnés en fin mars-début avril 1959.

Parmi les 14 variétés de la première série, 5 n'ont pas germé. Ce sont : *Kinmaze, Norin 18, Norin 25, Rikuto Norin 12* et *Senbon Asahi.*

Parmi les restantes, les 3 plus tardives sont : *Asahi 1,* à grain légèrement aristé, qui a épié le 24 septembre ; *Norin 22* mutique, épiée le 22 septembre et *Norin 29,* aristée, épiée le 18 septembre.

Deux variétés à cycle plus court ont pu mûrir quelques grains :

— *Rikuto Norin 1* à grain moyen très aristé, épiée le 25 août.

— *Rikuto Norin 24* à grain moyen aristé, épiée le 19 août.

Tous ces riz ont un cycle trop long pour la France. Il reste :

— *Norin 1,* qui a été comparée à la la variété du même nom, que nous possédons au Merle depuis 1950, et qui paraît plus précoce de trois jours. La comparaison sera reprise en 1959.

Ensuite *Norin 41,* variété courte, à belles panicules, tardive comme Balilla, mal levée et conservée pour une deuxième année d'observations.

Enfin deux variétés communes à la fois à la série très cultivée et à la série résistante à l'eau froide :

— *Fujisaka 5 (= Fuzisaka 5),* mutique, cycle d'Agostano à peine plus tardive que *Fuzisaka* (= Fuzisaka 5) maintenue au Merle depuis 1950 et d'aptitudes comparables.

— *Norin 17* : non identique dans les deux séries : celle de la première était en disjonction pour la précocité : deux plantes précoces ont été reprises en lignées, le reste étant plus tardif que Balilla. Celle de la deuxième série, un peu plus précoce (épiaison : 14 août contre 25 août), fixée, et d'aspect productif, sera retenue.

Citons en dernier lieu un type japonais trop tardif, à grain de la grosseur de Maratelli, mais aristé, reçu du Maroc : *Rikuto Touhai Mochi 27.*

9°). *DE MADAGASCAR :*

Sur 13 variétés semées, 10 n'ont pas levé (*Kalila Nova, Kalila 50, Komojia, Tsimatianjia, Tsipala Ambalamanga, Tsipala Malandy, Tsipala*

Nossi-Bé, Tsipala Piece 19, Tsipala Piece 56 et *Tsipala Rabe*) tandis que 3, ayant très mal germé, n'ont pu boucler leur cycle : *Bengaly*, épiée le 5 septembre, *Mamoriaka*, épiée le 13 septembre, et *Telovolana*, la moins tardive, épiée le 14 août.

(à suivre)

R. MARIE et I. DENOY,
Station d'amélioration des plantes de Montpellier.
Centre de Recherches agronomiques du Midi,

QUESTIONS DIVERSES

SAVIEZ-VOUS QUE...

La FIÈVRE APHTEUSE est en nette recrudescence, mais le nombre de foyers reste inférieur à celui des années antérieures.

LE PRIX DES AGNEAUX, en raison de la sécheresse et de la marchandise extra qui se fait de plus en plus rare, *doit monter*.

LE MARCHÉ DES PORCS est mieux approvisionné qu'au cours de l'année 1958.

— • —

La production laitière, sauf dans les régions où il a plu en quantité suffisante, est en nette régression.

— • —

MAÏS. — On s'attend à une récolte de 18 millions de quintaux malgré la sécheresse en raison des surfaces qui sont en progression sensible. Les résultats sont inégaux : excellents dans le Béarn et les Landes, moyens dans le bassin de la Garonne et le Sud-Est, mauvais dans le nord de la Loire.

— • —

La révolution fourragère suit son cours. Une Association vient d'être créée le 25 septembre dernier. Son but principal est de résoudre les problèmes posés par la production fourragère.

Cette production était fort en retard par rapport aux autres plantes cultivées. Ce n'est que récemment, en effet, que la culture de l'herbe a été introduite dans les assolements.

Cinq sections spécialisées se partageront le travail : botanique et écologie fourragère ; biologie et exploitation de l'herbe ; herbe et travail du sol ; utilisation du fourrage ; économie de la production fourragère.

— • —

PÉNURIE DE LAIT. — Le principe de l'importation est décidé (94.000 tonnes de lait seront importées dans le cadre du traité de Rome pour remédier à la baisse de production laitière due à la sécheresse).

— • —

PRESTATIONS FAMILIALES. — Le Gouvernement a fait connaître son intention de demander aux agriculteurs une augmentation de leur participation au financement des prestations familiales agricoles. Le montant total des prestations dépasse 64 milliards pour 1960.

— • —

PENSION DE VIEILLESSE. — *Amélioration du régime*. — Un décret du 8 septembre (*J. O.* du 12) vient de modifier le mode de calcul de la rente de vieillesse à laquelle peuvent prétendre, à partir de 65 ans, les personnes qui justifient d'une durée d'assurance sociale agricole comprise entre cinq et quinze ans. La rente sera de 10 % du total des cotisations.

— • —

PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES. — *Ventes directes*. — Un décret du 10 septembre (*J. O.* du 13) autorise les municipalités à donner aux producteurs de fruits et légumes les facilités pour se livrer à la vente directe de leurs produits.

— • —

BOUILLEURS DE CRU. — Le Conseil des Ministres a récemment adopté un projet de loi qui tend à supprimer progressivement le privilège des bouilleurs de cru.

G. B.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE INAUGURE LA FOIRE DE MONTPELLIER. — L'importance de la *Foire internationale de la Vigne et du Vin de Montpellier* a été une nouvelle fois consacrée par la présence du Ministre de l'Agriculture.

M. Rochereau, Ministre de l'Agriculture, a inauguré la Foire le 4 octobre 1959 et il a été reçu l'après-midi à l'Ecole nationale d'Agriculture.

Le Ministre a entendu de nombreuses personnalités et prononcé un discours au cours duquel il a déclaré notamment :

« J'ai noté, à la suite des conversations de ce matin, à la suite de conversations répétées avec vos parlementaires, à la suite aussi des indications libéralement fournies par votre Préfet, que pour la région de l'Hérault le vin représente quelque chose comme 90 pour 100 du revenu agricole.

« C'est à la fois une chance, mais c'est aussi une servitude, et le Gouvernement est parfaitement conscient de l'ampleur, de la rigueur

du problème posé. Il a noté, après vos Organisations professionnelles, que le décret du 16 mai avait apporté comme une sorte d'apaisement et comme l'amorce d'une solution à long terme du problème du vin. Sur sa production, sa consommation et l'équilibre entre les deux, des précautions qu'il fallait prendre dans l'hypothèse où des récoltes encore excellentes ou des récoltes moins bonnes. Et il est hors de doute que le Ministre de l'Agriculture constate avec vous et après vous que le décret du 16 mai peut être considéré comme une charte du marché du vin.

Aussi est-il parfaitement décidé à l'application intégrale des dispositions du décret du 16 mai, application rigoureuse, sur lesquelles il ne reviendra pas. Ceci coïncide aussi avec l'intérêt d'une politique qu'il convientd 'envisager à long terme et sur laquelle il serait malsain de revenir à chaque instant.

« S'il est des améliorations à apporter au texte, nous les ferons au fur et à mesure que les événements nous le montreront et en liaison avec vos Organisations professionnelles normales ; celles que vous avez vous-mêmes désignés pour la défense de cette profession. Mais, je tiens à répéter, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté en la matière, que le Gouvernement est décidé à l'application intégrale du décret du 16 mai.

. . . .

« Tant que vous aurez en la personne du Ministre de l'Agriculture le défenseur des textes du décret du 16 mai, vous aurez aussi, croyez-m'en, un apologiste conscient, raisonné, de ce que représente pour la civilisation de notre région, du pays et je dirai même plus loin de l'Occident, ce que représente le bon vin et s'il y eut quelquefois quelques désaffections à l'égard de cette boisson, c'est peut-être sans doute à la suite de campagnes tendancieuses et peut-être aussi que les qualités n'ont pas toujours été suffisamment surveillées, je ne dis point cela pour votre région, je parle dans l'ensemble. »

* * *

Dans l'allocution par laquelle, à l'Ecole nationale d'Agriculture, il a répondu à M. l'Inspecteur général Buchet, le Ministre a dit quel prix il attachait à la formation des enseignants et des chercheurs ainsi qu'aux études relatives aux marchés agricoles et à la gestion des exploitations.

■

LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DE L'IV. C. C. a adopté plusieurs vœux au cours de ses réunions des 1er et 2 octobre 1959 :

Financement de la récolte 1959. — Demande que dans l'attente de la fixation des modalités de financement des contrats de stockage du stock de sécurité le montant des avances par warrants à consentir par le Crédit agricole soit fixé provisoirement à 400 francs le degré-hectolitre pour tous les vins récoltés par les vignerons lorsque ces derniers en solliciteront le warrantage, étant admis que les vins appartenant au quantum doivent bénéficier du financement à 483 fr. conformément à l'esprit du décret du 16 mai 1959.

Engagements décennaux de non replantation. — Demande que les viticulteurs intéressés aient la faculté de choisir parmi les options suivantes :

1° Possibilité de replanter dès maintenant et dans la limite des délais légaux (12 ans).

2° Possibilité de céder à l'I.V.C.C. les droits de replantation antérieurement engagés, et ce contre indemnisation sur la base de 100.000 fr. l'hectare pour les engagements souscrits avant le 1er janvier 1956 et de 50.000 fr. pour les engagements ultérieurs.

3° Possibilité de bénéficier d'une majoration du quantum de l'exploitation.

Cette majoration étant égale à la quantité de vin que la surface engagée était réputée produire, diminuée par l'application d'un coefficient égal à celui qui fixe la proportion de la récolte de l'exploitation « hors quantum ».

La ou les options choisies devant être déclarées à l'Administration des Contributions Indirectes avant le 1er janvier 1960.

Normes des boutures greffables. — Demande que les diamètres minimum des boutures greffables et boutures pépinières de vignes, prévus par l'article 22 de l'arrêté du 12 octobre 1955 relatif à la plantation des vignes-mères, à la production, à la circulation et à la distribution des bois et plants de vignes, soient majorés d'un demi-millimètre à partir du 1er novembre 1959.

* * *

Mais les décisions les plus importantes ont concerné le volume et la ventilation de la récolte.

Sur le volume de la récolte des estimations ont élevé à 76-78 millions d'hectolitres les ressources nouvelles de la campagne.

Sur le quantum : on s'est rallié à un volume de 48 millions d'hl.

* * *

Mais la décision sera le fait du Gouvernement.

■

COURS DES VINS EN ESPAGNE (août 1959). — Conca de Barbera ; blanc 11-12°, 220-224 fr. ; rosé 11° 220-224 fr. — Priorato : rouge 15,5-16°, 240 fr. — Bajo-Priorato : blanc 14°, 232-236 fr. ; rouge 14-5-15°, 232-236 fr. — Terra Alta : blanc 15,5-61°, 232-236 fr. — Campo de Tarragona : blanc 12-13°, 224 fr. ; rouge 12-13°, 224 fr. — Alcool rectifié 96°, 236-240 fr.

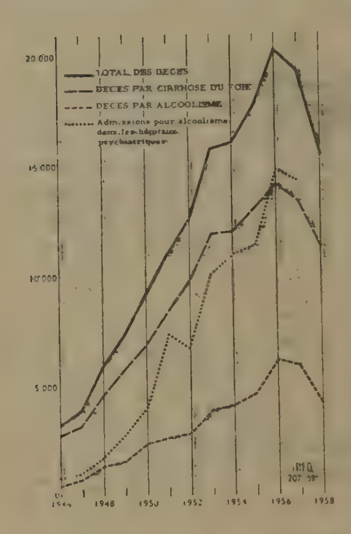
■

LA MORTALITE PAR ALCOOLISME. — Le Bulletin d'informations du *Haut Comité d'Etude et d'Information sur l'Alcoolisme* consacre les commentaires suivants à une note relative à ce grave problème publiée par le Bull. hebd. Stat. (INSEE), n° 581 du 11 juillet 1959 :

Le *Bulletin hebdomadaire de Statistique* du 11 juillet 1959 a publié une étude appuyée d'une série de tableaux sur la mortalité attribuée

à l'alcoolisme en 1958. Le *Bulletin d'information du Haut Comité* a l'habitude d'adresser les études ce genre à ses lecteurs (voir notamment le *Bulletin* n° 17 concernant la mortalité attribuée à l'alcoolisme en 1957). L'étude sur la mortalité de 1958 est en conséquence jointe au présent numéro.

Il apparaît néanmoins nécessaire de compléter sur un certain nombre de points les commentaires de l'INSEE. Les chiffres de 1958 et ceux du premier trimestre 1959 nous donnent en effet d'utiles renseignements sur l'évolution du fléau alcoolique, sur la répartition géographique des améliorations constatées ainsi que sur les tranches d'âge particulièrement touchées par cette évolution.



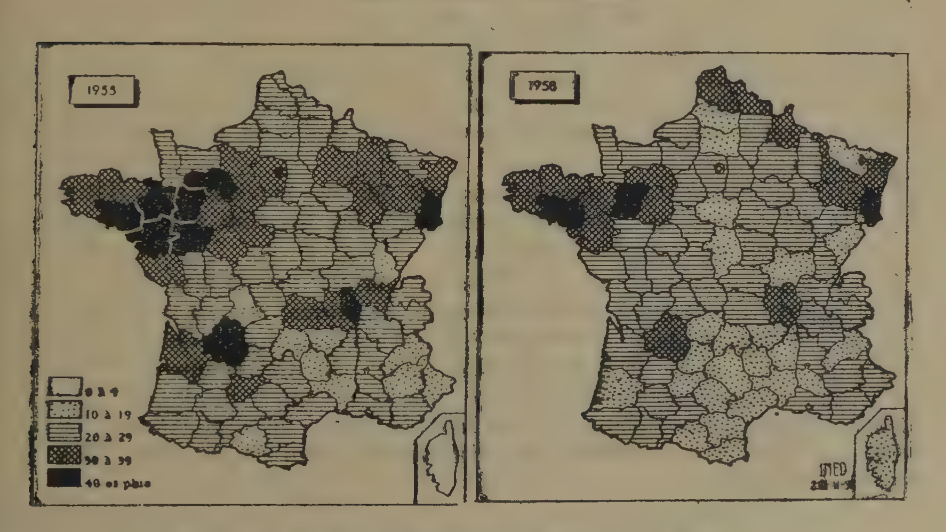
Evolution, de 1946 à 1958, du nombre des décès par alcoolisme, des décès par cirrhose et des entrées pour alcoolisme dans les hôpitaux psychiatriques

1° *Evolution du fléau alcoolique.* — Ainsi que le relève l'INSEE, l'amélioration constatée en 1957, tant en ce qui concerne la mortalité par cirrhose que la mortalité par alcoolisme s'est confirmée en 1958. Le graphique ci-joint en donne une idée assez exacte. Sur ce graphique on a cru devoir indiquer également le nombre d'admissions pour alcoolisme dans les hôpitaux psychiatriques pour lequel le chiffre de 1958 manque. Il y a tout lieu de penser cependant que l'amélioration constatée en 1957 sera confirmée en 1958, à ce point de vue comme en ce qui concerne la mortalité ; les renseignements partiels que l'on peut avoir à l'heure actuelle permettent de l'espérer.

Il faut noter cependant que le rythme de l'amélioration concernant les décès par alcoolisme et par cirrhose a baissé à partir du troisième trimestre de 1958. Cette tendance à la stagnation résulte des chiffres trimestriels suivants (les chiffres du premier trimestre 1959 étant provisoires) :

		Décès par cirrhose	Décès par alcoolisme
1958	1er trimestre	1.780	3.158
	2me trimestre	1.010	2.784
	3me trimestre	929	2.578
	4me trimestre	1.160	2.956
1959	1er trimestre	1.103	2.936

Nombre brut de décès par alcoolisme chronique ou aigu pour 100.000 habitants



Nombre brut de décès par cirrhose du foie pour 100.000 habitants

Il n'y a pas lieu d'ailleurs de s'inquiéter de ce palier dans un mouvement décroissant qui avait commencé de manière particulièrement brutale. Il est bien certain qu'en ces matières des jugements sérieux ne peuvent être portés qu'au vu de chiffres intéressant une période assez longue. Les courbes que nous reproduisons semblent bien établir que la tendance est actuellement à la baisse.

2° *Répartition géographique des améliorations constatées.* — Deux jeux de deux cartes, indiquant les taux de mortalité départementaux de décès par alcoolisme et par cirrhose, publiées à la suite du graphique, tentent de faire apparaître les zones sur lesquelles l'amélioration s'est particulièrement exercée. Ces cartes à vrai dire sont d'une interprétation délicate. Comme le fait valoir le commentaire du *Bulletin* de l'INSEE, il est difficile de tirer des conclusions solides de chiffres qui pour certains départements varient seulement de quelques unités.

D'une manière générale on peut dire :

a) que l'amélioration a, sauf quelques exceptions, porté sur l'ensemble du territoire ;

b) qu'elle a affecté principalement des départements où la mortalité était très élevée.

Cette dernière constatation n'est pas pour surprendre. Elle recoupe toutes celles qui ont été faites lorsqu'on a cherché à établir la localisation des succès enregistrés dans la lutte contre les fléaux sociaux. Ces succès sont d'autant plus spectaculaires que le fléau faisait plus de dégâts.

3° *Tranches d'âge particulièrement touchées par cette évolution.* — Le commentateur du *Bulletin* s'exprime ainsi : « Si l'on examine la statistique suivant l'âge, on constate que l'atténuation de la mortalité alcoolo-cirrhotique a intéressé les jeunes et les adultes, alors que l'incidence sur les personnes plus âgées restait importante et même s'accentuait chez les vieillards. Cette atténuation d'incidence s'accompagne donc d'un déplacement dans le sens des âges élevés ».

C'est cette dernière constatation qui nous semble la plus riche d'enseignements.

a) Tout d'abord elle permet d'espérer que le mouvement de décroissance continuera au fur et à mesure que les tranches d'âge les plus âgées auront disparu de la population.

b) En second lieu, elle est le signe de l'efficacité des forces qui s'exercent actuellement contre le péril alcoolique. Au nombre de ces forces il faut évidemment compter l'effort d'information qui a été fait depuis 1955, mais il faut y mettre aussi quantité d'autres éléments d'ordre économique et sociologique tels que l'appel de la civilisation contemporaine vers d'autres sources de dépenses et l'intolérance de la vie moderne à un certain degré d'alcoolisation encore acceptable il y a quelques décades.

c) En troisième lieu, cette constatation semble prouver (puisque la mortalité imputable à l'alcoolisme diminue non seulement chez les jeunes mais également chez les adultes) que les habitudes de sobriété

que l'on constate dans les jeunes générations sont susceptibles de s'établir d'une manière durable.

Il convient de remarquer que cette diminution de l'alcoolisation dans les générations montantes implique une diminution de consommation de la part des éléments jeunes de la population dont l'effet se fera progressivement de plus en plus sentir dans le volume global de la consommation. Dans le cadre d'une saine politique économique, il y aura lieu de tenir compte de ce phénomène pour la fixation des niveaux de productions alcooligènes dans les années à venir.

Partie Officielle

NOUVEAU REGIME DU VIN

[SUITE]

I. — *Calcul de la fraction libérée.* — Pour calculer les quantités pouvant être expédiées dès le début de la récolte, on applique à la superficie des vignes en production énoncée dans la déclaration de récolte le volume libéré par hectare, soit 15 hectolitres. On s'assure ensuite que le résultat de cette opération n'excède pas le tiers de la récolte ; dans le cas contraire, on retiendrait seulement cette dernière limite.

S'il y a lieu, le chiffre ainsi obtenu est augmenté de manière à représenter 30 hectolitres au moins par exploitation.

Dans la pratique, ce minimum jouera lorsque la superficie déclarée sera inférieure ou au plus égale à 2 hectares. Au delà de cette superficie, la limite du tiers de la récolte trouvera seulement son application dans les exploitations où le rendement à l'hectare sera au plus égal à 45 hectolitres. Dans tous les autres cas, le taux de 15 hectolitres est applicable.

Pour les calculs du contingent de 15 hectolitres-hectare, il y a lieu de prendre en considération la superficie totale des vignes en production, à l'exception des vignes nobles, sous réserve en ce qui concerne ces dernières des dispositions applicables en cas de déclassement des vins obtenus sur ces vignes pour toute autre cause qu'un excédent de rendement.

Régions délimitées de Cognac et d'Armagnac. — Les règles de l'échelonnement des sorties ne s'appliquent qu'aux vins non distillés (art. 13 du décret n° 59-632) le calcul de la première fraction libérée doit dans ces régions être effectué sur la superficie correspondant à la partie de la récolte expédiée sur le marché intérieur. Cette fraction se trouve donc affectée par tout nouvel envoi de vins en distillerie et on ne devra par suite la calculer qu'au moment de l'expédition au marché de bouche.

Mais le volume obtenu ne peut être commercialisé sur ce marché que s'il n'excède pas la limite fixée par l'article 22 du décret n° 53-977 du 30 septembre 1953. Cet article interdit la délivrance des titres de mouvement pour la vente en nature des vins obtenus sur les plantations postérieures à la publication de la loi du 8 juillet 1933, lorsque ces plantations ont été réalisées sans arrachage d'une superficie équivalente et au delà d'un hectare par toute personne n'exploitant pas déjà cette superficie dans les départements où, pour l'année 1934, la superficie des vignes en production n'accusait pas d'augmentation depuis 1920.

Il résulte *a contrario* que la limite maximum des envois à la consommation s'obtient en ajoutant à la moyenne des quantités expédiées à cette destination au cours des cinq campagnes ayant précédé les plantations effectuées en vertu des prescriptions de l'ex-article 87 *b* du Code du Vin, la production afférente à la fraction desdites plantations éventuellement comprise dans la limite d'un hectare et susceptible à ce titre d'être imputée sur les plantations permises dans certains départements en vertu de l'ex-article 87 *c*.

* * *

Conditions de délivrance des titres de mouvement. — Les titres de mouvement nécessaires à leurs expéditions ne peuvent être délivrés qu'aux viticulteurs ayant souscrit une déclaration totale ou partielle de récolte.

Pour permettre de déterminer le crédit d'expédition, les déclarations partielles devront mentionner la superficie des vignes ayant produit des vins y figurant. Ce crédit est décompté au fur et à mesure de la remise des déclarations partielles ou totales de la récolte. Les décomptes primitifs doivent être revisés lorsque les déclarations partielles sont suivies d'autres déclarations de l'espèce établies pour une superficie plus importante ou remplacées par des déclarations totales.

Si un viticulteur ayant remis une déclaration partielle s'abstenait de déposer une déclaration totale, il ne pourrait plus expédier aucune quantité de vin après la date limite fixée pour le dépôt de déclaration, les déclarations partielles cessant alors d'être valables si elles n'ont pas été suivies d'une déclaration totale.

Un compte d'expédition sera suivi au verso des ampliations des déclarations de récolte. En tête figurera le crédit dégagé au titre de la première fraction libérée et en dessous on y émargera toutes les expéditions de vendanges, de moûts, de vin, faites dans le cadre du quantum (envois à la consommation, aux mistelleurs, vinaigriers, élaborateurs de vins de liqueurs, de vermouths, d'apéritifs à base de vin, concentrateurs) sauf application des dérogations prévues ci-après :

II. — *Cas particuliers.* — L'Administration notifie ci-après les règles à suivre pour certains cas particuliers susceptibles de se présenter :

a) *Envois d'un viticulteur à destination de lui-même.* — N'affectant pas le marché, ces envois ne doivent pas être prélevés sur le contingent de 15 hl-ha *lorsqu'il s'agit de simples déplacements de cave à cave.* En outre, la date du 1er octobre 1959 fixée pour l'ouverture de la campagne 1959-1960 ne leur est pas opposable.

En cas de transfert d'une cave complète, par exemple à l'occasion d'un déménagement, et toutes autres formalités prévues par la réglementation fiscale étant remplies, on poursuivra, à la demande du viticulteur, la tenue de son compte d'expédition dans la commune d'arrivée. A cet effet, un extrait de la déclaration de récolte, présentant la situation de ce compte, sera transmis par la voie hiérarchique au receveur-buraliste intéressé.

(à suivre).

BULLETIN COMMERCIAL
Cours des Denrées agricoles

Les cours restent encore influencés par l'effet de la sécheresse dans la presque totalité des territoires français.

Le commerce est inquiet pour l'alimentation hivernale en raison de la pénurie des ressources fourragères durant les mois d'hiver.

Céréales secondaires. — Tendance soutenue en orge de mouture. Avoine très ferme. Maïs délaissé. Orge de mouture 31 fr. 80 ; orge de brasserie 34 fr. 25 : Avoine blanche jaune 31 à 32 fr. ; grise noire 31 à 31 fr. 50 ; noire de Moyencourt 31,50 à fr. Maïs gros grain offert à la taxe ; issues tendances de plus en plus ferme. Gros son, 31,50 à 32 fr. ; son fin 32 fr. ; remoulages 32,50 à 34 fr.

Graines fourragères. — Tendance calme. On a coté : Trèfle violet, 20 à 21.000 : choix Nord et Centre, 23.700 livraison novembre-décembre. Luzerne. 24 à 25.000. Ray-grass, 14 à 14.500. Sainfoin, 7.000. Lotier, 25 à 30.000. Vesces d'hiver, 5.000-6.700. Minette, 19.000.

Pailles. — Prix fermes. Paille de blé Nord et Pas-de-Calais, 5.800 ; Marne, 3.600 ; Aube, Loiret, 3.200 ; Eure-et-Loir, 3.500. Paille d'avoine, Nord et Pas-de-Calais, 5.000 ; Bassin parisien, 4.000 ; Yonne et Aube, Loiret, 4.000 ; Indre, 3.400 ; Cher, 3.500. Paille d'orge, départements du Nord, 5.600 ; Marne, Seine-et-Marne, 3.400 ; Aube, et Yonne, 3.600 ; Cher, 3.200. Paille de seigle, Champagne, 3.500.

Fourrages. — Beauce, luzerne 1re coupe, 14 à 15.000 ; 2me coupe, 15 à 16.000. Foin de luzerne, Isère, 13 à 14.000. Foin de Crau, 13 à 14.000 francs.

Légumes secs. — Peu d'offres. Lentilles vertes de Beauce, 325 ; Lentilles blondes d'Algérie, 198 à 183. Haricots de pays : Lingots Vendée, 185 ; Princesses Beauce, 250 ; Flageolets blancs, 200 ; Haricots plats du Midi, 150 ; Gros plats, 150.

Pommes de terre. — Cours en baisse. Au kilo, logés, Bintjes départements du Nord, 22 à 22 fr. 50 ; Aisne, Somme et Oise, 21 fr. 50 ; Bretagne 21 ; Région parisienne prix en culture, 18 à 20 fr. en vrac ; Belle de Fontenay Bretagne, 34 à 35 fr. ; Loiret, 35 à 36.

PERSPECTIVES DU MARCHÉ DE LA VIANDE :

En gros bovins. — Marché très approvisionné mais débit difficile. On a coté : les bœufs extra au kilo vif, de 225 à 261 fr. en 1re qualité ; de 185 à 210 fr. en 2me qualité ; dans les différentes catégories de 150 à 178 fr. ; 3me qualité, 125 à 147 fr.

Les veaux. — Petite baisse sur les animaux ordinaires, les très bons ont très bien défendu leur prix. On a coté : veaux blancs, 400 à 425 fr. le kilo poids vif ; en extra, 360-395 ; de la 1re à la 4me qualité les prix sont échelonnés de 350 à 335.

En moutons. — Peu de bons agneaux surchoix. De ce fait, prix soutenus : agneaux 15-18 kilos, 315 à 395 fr. Au marché de Nîmes, de très bons lots ont obtenu 470 fr. le kilo. — Pour les agneaux faits de la 1re qualité à la 3me on a coté de 160 à 260 fr. le kilo.

MARCHÉ DES VINS

MÉTROPOLE. — *Aude.* — Lézignan (7). V.C.C. récolte 1958, 480 à 500 ; récolte 1959, 440 470. Minervois récolte 1958, 10 à 11°, 490 à 500. Corbières 10 à 12°, 490 à 500. Hautes Corbières, 12° et au-dessus, 500 à 520. — Narbonne (8). V.C.C. récolte 1958, 9°5 à 11°, 480 à 500 ; 11°5 à 12°, 510 à 530 ; récolte 1959, 9 à 9°5, 440 à 450 suivant délais de retiraison.

Gard. — Nîmes (12). 9 à 9°5, 440 à 450 ; 10 à 11°, pas d'affaires.

Hérault. — Béziers (9). Récolte 1958, 480 à 500. Rosés et Blancs, 10 à 11°, 480 à 500. Récolte 1959, rouges, 420 à 450 ; C.S. moyenne des affaires signalées, vins de 10° récolte 1958, 490. Récolte 1959, insuffisance d'affaires, pas de cote. — Montpellier (13). Récolte 1958, 490 à 500. Récolte 1959, insuffisance d'affaires. Vieux, 495. Nouveaux, pas de cote. — Sète (7). Vins de pays, Vins nouveaux, insuffisance d'affaires, pas de cote. Vins vieux, 490. Vins d'Algérie, récolte 1958 rouges, Alger, 11 à 13°, 630 à 640 ; Oran, 12 à 12°9, 640 ; 13°1 à 14° et au-dessus, 650 et au-dessus.

Seine-Inférieure. — Rouen (12), 12°, 625 à 645 ; 13° 630 à 650.

Var. — Brignoles (10). Récolte 1959, vins rouges, 455 à 485 ; vins rosés, vins blancs, insuffisance d'affaires, pas de cote ; rosés, 550 à 600 de 11 à 12° et plus.

ALGÉRIE. — *Alger* (9). Récolte 1958, V.C.C. rouges, 11 à 11°5, 560 à 570 ; 12 à 12°5, 550 à 560 ; 13 à 13°5, 560. Récolte 1959, V.C.C. 1re tranche rouges 10 à 10°5, 500 à 510 ; 11 11°5, 510 à 525 ; 12 à 12°5, 525. Hors quantum : rouges 10 à 10°5, 190 à 200 ; 11 à 11°5, 215 à 230 ; 12 à 12°5, 260 à 265. V.D.Q.S. premier tranche rouges, 520. — Oran (9). Récolte 1959 libres, rouges et rosés, jusqu'à 12°5, 510 à 520 ; 12°5 à 13°5, 510 à 525. — Mostaganem (9). Récolte 1959, première libération et suivantes, rouges et rosés, 515 à 530 avec plus-value pour les 13°5 et au-dessus. Hors quantum, 12°5 à 13°, 275 à 285.

IMPRIMERIE PAUL DÉHAN - MONTPELLIER

BULLETIN MÉTEOROLOGIQUE. — SEMAINE DU 20 AU 26 SEPTEMBRE 1959

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	θ°		pluie	θ°		pluie	θ°		pluie	θ°		pluie	θ°		pluie	θ°		pluie	θ°		pluie
	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm
RENNES...............	21	7	«	25	7	«	25	5	«	25	16	P	20	9	«	26	10	«	25	13	«
ANGERS...............	24	9	«	29	10	«	28	11	«	26	14	«	26	11	«	26	9	«	25	11	«
COGNAC...............	25	13	«	26	15	«	27	16	«	28	16	«	28	18	«	28	17	2	22	16	P
BORDEAUX...........	25	14	P	25	16	«	26	15	«	28	16	«	28	18	«	26	19	«	19	14	41
TOURS..................	24	10	«	28	10	«	28	12	«	28	13	«	27	13	«	26	9	«	25	14	«
NEVERS................	26	7	«	27	8	«	24	15	«	27	9	«	27	17	P	26	9	31	27	14	8
AGEN..................	26	14	«	23	17	«	26	16	«	26	15	«	26	19	«	23	18	«	21	16	17
CLERMONT-FERRAND	25	12	«	26	13	«	26	15	«	24	12	«	27	17	«	26	16	«	25	15	13
MONTELIMAR......	26	13	«	23	16	P	26	17	P	29	17	«	30	19	P	29	18	P	27	15	«
TOULOUSE............	26	17	«	23	17	1	24	14	P	26	16	P	26	19	«	23	18	2	21	15	5
CARCASSONNE.......	26	18	15	23	18	1	21	18	P	24	20	«	26	17	P	25	20	1	24	16	P
PERPIGNAN..........	24	18	«	23	17	P	20	19	P	24	20	P	24	17	«	25	17	«	24	15	5
MONTPELLIER......	24	15	«	25	3	«	23	17	P	26	17	«	23	6	«	23	10	«	25	7	«
REIMS..................	24	3	«	24	6	«	27	14	«	26	15	P	26	13	«	21	5	«	23	10	«
STRASBOURG.......	23	6	«	26	10	«	28	14	«	23	14	P	28	14	«	25	13	«	25	7	«
DIJON....................	24	10	«	23	10	«	26	13	«	26	14	«	28	17	«	21	10	«	23	16	P
LYON....................	29	11	«	24	19	«	24	16	P	27	13	«	28	17	«	25	13	«	26	13	P
GRENOBLE............	23	14	P	25	16	«	22	15	«	26	13	«	28	17	«	27	17	P	26	17	P
MARSEILLE...........	27	16	«	24	19	«	25	17	P	26	16	«	25	13	«	27	18	1	27	17	20
NICE.....................	23	16	«	23	16	«	23	16	«	24	17	«	24	19	«	25	20	P	24	17	50
AJACCIO................	27	13	«	26	16	«	28	16	«	28	17	«	26	17	«	26	20	P	27	18	P
....	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«

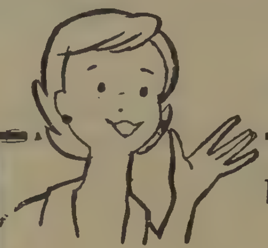
BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

SEMAINE DU 27 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 1959

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	temp		pluie	temp.		pluie	temp.		pluie	temps.		pluie	temps		pluie	temps.		pluie	temps.		pluie
	max.	min.	mm	max	min.	mm	max.	min	mm	max	min.	mm	max.	min.	mm	max	min	mm	max.	min.	mm.
ANGERS	23	12	«	20	8	«	23	8	«	24	13	«	27	12	«	26	12	«	25	10	«
COGNAC	23	12	«	23	14	«	23	12	«	25	14	«	25	13	«	24	11	«	24	11	«
BORDEAUX	23	15	«	22	13	«	23	13	«	24	15	«	24	14	«	24	12	«	23	13	«
TOURS	22	13	«	22	9	«	22	7	«	25	12	«	26	12	«	27	11	«	25	10	«
CLERMONT-FER	19	11	«	15	12	«	18	13	«	26	12	«	26	12	«	25	11	«	24	5	«
TOULOUSE	22	14	«	21	12	«	22	13	«	24	15	«	21	15	«	21	9	«	21	10	«
PERPIGNAN	23	19	«	25	14	«	25	15	«	23	17	192	21	17	«	21	10	«	21	10	«
MONTPELLIER	26	16	«	24	17	«	26	15	«	24	15	«	24	12	«	21	10	«	21	8	«
REIMS	20	10	«	19	3	«	21	6	«	23	7		23	2	«	26	2	«	25	5	«
STRASBOURG	23	15	1	21	7	p	20	7	«	24	5	«	23	3	«	21	3	«	24	7	«
DIJON	20	14	2	18	10	«	22	9	«	22	9	«	22	7	«	25	8	«	25	5	«
NICE	24	17	20	24	17	«	24	17	«	24	15	«	23	11	«	21	12	«	21	13	«
AJACCIO	25	17	6	24	16	12	23	18	«	25	15	«	25	11	«	24	11	«	22	8	«

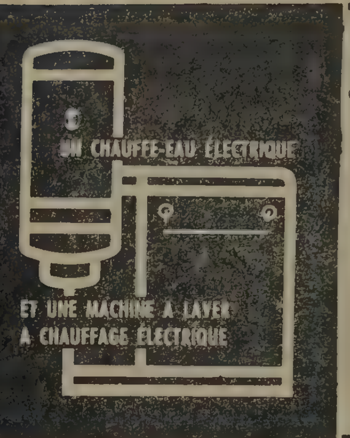
SEMAINE DU 4 AU 10 OCTOBRE 1959

ANGERS	25	9	«	25	6	«	24	12	«	23	12	4	20	8	«	22	11	«	22	13	12
COGNAC	24	11	«	25	11	«	20	16	«	23	12	23	20	10	«	21	12	«	21	14	17
BORDEAUX	23	11		23	14	«	25	16	«	23	10	13	21	9	«	21	13	«	21	12	23
TOURS	26	9	«	25	9	«	26	11	«	26	14	3	20	7	«	22	9	«	25	15	9
CLERMONT-FER	24	7	«	23	6	«	22	10	«	23	12	8	16	7	«	20	8	«	23	13	«
TOULOUSE	22	10	«	23	14	«	22	14	2	20	15	2	18	15	p	21	13	«	22	14	3
PERPIGNAN	23	12	«	24	16	«	24	16	8	20	16	2	18	15	23	21	13	4	22	17	p
MONTPELLIER	21	11	«	23	18	«	20	15	1	18	14	«	20	13	p	19	9	3	21	18	«
REIMS	24	6	«	25	11	«	22	4	«	22	6	«	21	3	«	22	2	«	23	18	«
STRASBOURG	22	6	«	22	8	«	19	3	«	17	1	«	20	1	«	18	2	«	20	9	«
DIJON	22	6	«	23	7	«	22	7	«	22	5	«	22	7	«	19	4	«	20	2	
NICE	24	12	«	21	15	«	22	13	«	21	12	«	20	12	«	21	12	«	21	13	
AJACCIO	22	9	«	22	10	«	22	9	«	24	10	«	24	12	«	23	9	«	22	8	



Ils sont faits

pour s'entendre.



Demain vous aurez votre machine à laver (bien sûr à chauffage électrique...).

Là aussi, le chauffe-eau électrique vous rendra service : il vous fera gagner du temps.

Ce sera tellement plus pratique...

une machine à laver
et un chauffe-eau électriques.

Folle imprudence

Plusieurs enfants circulaient l'autre nuit le long d'un des bas-côtés de la Nationale. Un automobiliste qui ne les avait pas vus à cause de l'obscurité fonça sur eux à toute allure. Au dernier moment, le conducteur réussit heureusement à éviter l'accident, mais il tint à descendre de voiture pour recommander aux jeunes imprudents de ne plus s'aventurer sur la route à pareille heure, sans s'éclairer avec un boîtier Wonder. La pile Wonder ne s'use que si l'on s'en sert.

JACINTHES - TULIPES
NARCISSES - ANÉMONES
de Hollande
chez **E. BASTIDE**
7, rue Jacques-Cœur
MONTPELLIER (près Gal. Lafayette)